

Bruxelles, le 26 octobre 2023
(OR. en)

14051/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0336(NLE)

ACP 98
FIN 1039
PTOM 18

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13916/23 + ADD 1 - COM(2023) 553 final
Objet:	Décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les parties au Fonds européen de développement pour financer ce fonds, précisant le plafond du montant pour l'exercice 2025, le montant annuel pour l'exercice 2024, le montant de la première tranche pour l'exercice 2024 et des prévisions indicatives et non contraignantes concernant le montant annuel des contributions escompté pour les exercices 2026 et 2027 - Adoption

1. Le 6 octobre 2023, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les parties au Fonds européen de développement pour financer ce fonds, précisant le plafond du montant pour l'exercice 2025, le montant annuel pour l'exercice 2024, le montant de la première tranche pour l'exercice 2024 et des prévisions indicatives et non contraignantes concernant le montant annuel des contributions escompté pour les exercices 2026 et 2027¹.
2. Le groupe "ACP" a examiné la proposition de la Commission et est parvenu, à son niveau, à un accord sur le texte du projet de décision du Conseil le 10 octobre 2023.

¹ Doc. 13916/23 + ADD 1.

3. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que, en point "A" de son ordre du jour, le Conseil:
- adopte la décision, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14049/23, en statuant à la majorité qualifiée conformément à l'article 8 de l'accord interne applicable au 11^e FED²;
 - décide de faire publier cette décision au Journal officiel.
-

² JO L 210 du 6.8.2013, p. 1.